

ou d'une minorité, nous sommes en mesure de nous engager activement à participer à cette importante tâche des Nations Unies. Les Canadiens ont démontré, par l'enthousiasme et l'intérêt qu'ils ont manifestés pour le programme national de l'Année internationale des Droits de l'Homme, qu'ils souhaitent voir leur pays participer de façon plus active et plus efficace que dans le passé à la coopération internationale en ce domaine. Il faudrait donc porter une attention urgente à l'amélioration des mécanismes de consultation avec les provinces, et obtenir leur accord et leur appui à la signature et à la ratification par le Canada des conventions de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. Lorsque, à la suite de consultations avec les provinces, le Canada ratifie ou veut adhérer à une convention internationale sur les droits de l'homme, il faudrait encourager une action rapide et concertée par les Parlements fédéral et provinciaux pour adapter la législation canadienne aux dispositions de la Convention.

Il est certain que les Nations Unies vont s'appliquer dorénavant à obtenir l'adhésion et l'application des droits de l'homme définis par les Conventions. Le Canada devrait donc se pencher attentivement sur les procédures nécessaires pour les mettre en vigueur, et le respect de ces droits dans notre pays y contribuera beaucoup.